



Conseil communal

Bureau

Aux membres du Conseil communal

notre réf. ft

Lausanne, le 21 janvier 2022

v/courrier électronique du 11.01.2022 – organisation de cours thématiques par le Bureau

Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers

Lors de sa séance du 04.01.2022, le Bureau a décidé de répondre favorablement à la proposition d'organiser un cours sur les enjeux climatiques à destination des membres du Conseil communal, à condition que la perspective soit les enjeux pour Lausanne.

Au début de la séance du 11.01.2022, Madame Marlène Bérard a posé les questions ci-dessous au président du Conseil :

1. Sur quelle base légale ou réglementaire se base le Bureau pour fonder sa compétence pour mettre sur pied des cours thématiques ?

Réponse : Le Conseil communal a adopté le budget 2022 de la Ville le 07.12.2021, dont celui du Conseil communal de Lausanne. Depuis plus d'une dizaine d'années, chacun des budgets adoptés prévoit un montant pour la formation des membres du Conseil.

2. Quelle est la limite de budget prévue pour la mise sur pied de cours thématiques par année ?

Réponse : En mai 2021, le Bureau a arrêté un budget de formation total pour le Conseil communal et son secrétariat de 1500 francs.

3. Quels critères de sélection ont été adoptés par le Bureau pour le choix et la mise sur pied des cours thématiques ?

Réponse : Chaque proposition est évaluée au cas par cas.



Conseil communal

Bureau

4. Comment les thèmes des cours seront-ils choisis ?

Réponse : Le Bureau a répondu favorablement de manière exceptionnelle sur le modèle de ce qui s'est fait au Conseil national. Le Bureau n'a pas la volonté d'institutionnaliser l'organisation de formations.

5. Le Conseil communal sera-t-il appelé à voter sur le choix des cours thématiques ?

Réponse : Non. Le Bureau n'a pas la volonté d'institutionnaliser l'organisation de formations.

Nous restons à votre disposition pour d'autres questions et vous prions de recevoir nos salutations distinguées.

Conseil communal de Lausanne

Le président :
Nicola Di Giulio

Le secrétaire du Conseil :
Frédéric Tétaz